



**PROCES-VERBAL  
CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SEANCE DU 18 AVRIL 2008**

République Française  
-----  
Département du Bas-Rhin

Date de convocation : 10/04/2008

**Nombre de délégués : 26**

**Délégués en fonction : 26**

**Délégués présents : 26**

**Etaient présents :**

***Marckolsheim :***

M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER,  
M. Jean-Marie HAEFFELI,  
M. Marc GAUTIER,  
M. Jean-Paul SEILLER,  
Mme Claudine OBER,  
M. Philippe PIVARD,  
Mme Catherine GREIGERT,  
Mme Chrystelle ERARD,  
M. Jean-Pierre ARNOLD,  
M. Gilles WEBER,  
Mme Christiane BERNARD,  
Mme Patricia CUCUAT (suppléante),

***Artolsheim :***

M. Bernard SCHULTZ,  
M. Antoine HERTH,

***Bootzheim :***

M. Georges BLANCKAERT,  
M. François GALLIN,

***Elsenheim :***

M. Francis MERTZ,  
M. François REMOND,

***Heidolsheim :***

M. Alex JEHL,  
M. Richard GUIOT,

***Hessenheim :***

Mme Anne-Lise ULRICH,  
M. Benoît ECK (suppléant),

***Mackenheim :***

M. Jean-Claude SPIELMANN,  
M. André SCHMITT,

***Ohnenheim :***

M. Rémy STOECKLE,  
M. Louis HORNY.

**Etaient absents excusés :**

M. Jean-Claude MULLER,  
M. Yves MUNSCH,  
M. Jean-Marie SIMLER (CCGR),  
M. Jean-Paul BEHR (Trésorier).

**Assistaient en outre :**

M. Gérard SIMLER (Conseiller  
Général),  
M. Yves JANET (suppléant),  
Mme Marie-Louise HUMBERT  
(suppléante),  
M. Jean-Jacques KRACHER  
(suppléant),  
Mme Audrey STUDER (Antenne  
Départementale du Conseil Général du  
Bas-Rhin).

L'an deux mil huit,  
le dix huit avril à vingt heures,  
le Conseil de Communauté s'est réuni en session ordinaire à la mairie de  
Marckolsheim.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Installation des délégués communautaires**
- 2. Election du Président**
- 3. Détermination du nombre de Vice-présidents**
- 4. Election des Vice-présidents**
- 5. Election des membres du bureau**
- 6. Création des commissions communautaires**
- 7. Désignation des représentants auprès des commissions**
- 8. Désignation des délégués auprès des instances extérieures**
- 9. Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents**
- 10. Reconduction de l'allocation des indemnités au Receveur**
- 11. Divers et Communications**

## Sous la présidence du Président sortant encore en exercice

Le Président sortant, Monsieur Léon SIEGEL, dans son discours de bienvenue, salue l'ensemble de l'assemblée et adresse ses plus vives félicitations aux élus qui représenteront la Communauté de Communes aux cours de ce mandat et auxquels il laisse la main. Il énonce à l'assemblée l'importance pour chaque commune de former une unité avec la Ccme. Chaque commune, dit-il, « constitue un quartier de la Ccme ».

A son manque de communication qui lui a parfois été reproché, il répond ne pas avoir été passionné par la réunionniste, préférant à cela agir et être efficace. Les résultats parlent d'eux-mêmes lorsque l'on prend en exemple les traversées routières réalisées dans les communes.

En conclusion, Monsieur SIEGEL espère que la Ccme continue son ascension. Sur ces mots, le Président sortant installe le nouveau Conseil de Communauté en faisant lecture des noms des délégués qui le compose dorénavant. Il fait ensuite ses adieux et passe la main au doyen d'âge, Monsieur Louis HORNY, ainsi qu'à Monsieur François GALLIN pour assurer l'élection du Président.

### 1. INSTALLATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

- **Conformément** à l'article L.5211-5-1 du CGCT, modifié par la loi n° 2004-169 du 13 août 2004, la composition de l'organe délibérant est fixée dans les statuts de la structure intercommunale. Ces statuts précisent le nombre de sièges attribués à chaque commune membre.
- **Vu** l'arrêté préfectoral du 20 décembre 1993 portant création de la Communauté de Communes, notamment son article 6 fixant la représentation des communes à : 12 délégués et 2 suppléants pour Marckolsheim et 2 délégués et 1 suppléant pour chacune des communes membres ; **soit 26 délégués titulaires et 9 suppléants.**
- **Considérant** que chaque commune a procédé à la nomination de ses représentants au sein de la Ccme.

**Monsieur Siegel, Président sortant, procède à l'installation des membres au sein du Conseil de Communauté selon la composition suivante :**

#### **A R T O L S H E I M**

Titulaires :

Schultz Bernard Maire  
Herth Antoine C. Municipal - Député

Suppléante :

Duvernell Agnès : adjointe

#### **B O O T Z H E I M**

Titulaires :

Blanckaert Georges Maire  
Gallin François 1<sup>er</sup> adjoint

Suppléant :

Breitel François : c. municipal

#### **E L S E N H E I M**

Titulaires :

Mertz Francis Maire  
Remond François 1<sup>er</sup> adjoint

Suppléant :

Janet Yves : c. municipal

#### **H E I D O L S H E I M**

Titulaires :

Jehl Alex Maire  
Guiot Richard 1<sup>er</sup> adjoint

Suppléante :

Humbert Marie-Louise : 3<sup>ème</sup> adjointe

#### **H E S S E N H E I M**

Titulaires :

Ulrich Anne-Lise Maire  
Munsch Yves 2<sup>e</sup> adjoint

Suppléant :

Eck Benoît : 1<sup>er</sup> adjoint

#### **M A C K E N H E I M**

Titulaires :

Spielmann J.Claude Maire  
Schmitt André Adjoint

Suppléant :

Fahrner Gérard : adjoint

## M A R C K O L S H E I M

### Titulaires :

Pfliegersdoerffer Frédéric	Maire
Haeffeli J.Marie	1 <sup>er</sup> adjoint
Ober Claudine	2 <sup>ème</sup> adjoint
Pivard Philippe	3 <sup>ème</sup> adjoint
Greigert Catherine	4 <sup>ème</sup> adjoint
Gautier Marc	5 <sup>ème</sup> adjoint
Erard Chrytelle	6 <sup>ème</sup> adjoint
Muller J.Claude	7 <sup>ème</sup> adjoint
Arnold J.Pierre	c. municipal
Weber Gilles	c. municipal
Seiller J.Paul	c. municipal
Bernard Christiane	c. municipal

### Suppléantes :

Schwein Danièle: c. municipal  
Cucuat Patricia : c. municipal

## O H N E N H E I M

### Titulaires :

Stoecklé Rémy	Maire
Horny Louis	1 <sup>er</sup> adjoint

### Suppléant :

Kracher J.Jacques : 3<sup>ème</sup> adjoint

### Sous la présidence du doyen d'âge

## 2. ELECTION DU PRESIDENT

- **Vu** l'article L. 5211-2 du CGCT, qui dispose que les règles applicables à l'élection du maire sont transposables à l'élection du président de la communauté.
- **Vu** les articles L.2122-4 et L.2122-7 du CDGCT, fixant les conditions de nomination du Président,
- **Conformément** à l'article L.2122-8 du CGCT, stipulant que le délégué le plus âgé préside l'élection du président de la structure intercommunale

**Dispositions :** Le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Les textes n'imposent aucun acte de candidature. Aussi, il n'est pas nécessaire d'avoir été candidat aux deux premiers tours pour l'être au troisième.

Monsieur Louis HORNY, doyen d'âge, assure la présidence de la séance et invite les délégués, après avoir remercié le Président sortant, à procéder à l'élection du Président de la Ccme. Il est assisté de Monsieur François GALLIN au titre d'assesseur-scrutateur.

Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER se propose à la candidature de Président.

### **Premier tour du scrutin à bulletins secrets :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 26

*Majorité absolue :* 14

**Voix obtenues : Frédéric PFLIEGERSDOERFFER 26 voix**

Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Monsieur Louis HORNY le félicite et passe la main au nouveau Président qui prend la parole pour remercier les élus de la confiance qu'ils lui accordent. Dans un bref historique, Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER se souvient qu'il était alors jeune adjoint lorsqu'il a découvert les prémices de la Communauté de Communes. Alors qu'il travaillait encore en étroite collaboration avec Monsieur Gengenwin, qu'il remercie pour l'avoir conduit sur cette voie, il a participé à la rédaction des premiers

statuts de notre structure. Ses remerciements s'adressent également à Monsieur Léon SIEGEL, car, dit-il, « avoir été Vice-président depuis le début de cette aventure et parallèlement Président du RAI, cela m'a permis d'avoir un meilleur encrage et une meilleure connaissance de ce territoire ». Une pensée est dédiée aux élus qui ne sont plus présents.

Le Président poursuit son discours et annonce que sa présidence s'inscrit dans une continuité. Il a à cœur l'efficacité de notre collectivité et souhaite une collaboration fructueuse entre les communes avec, peut-être, de nouvelles propositions qui verront le jour et une nouvelle façon de travailler. Il n'oublie pas les collègues de la Communauté de Communes du Grand Ried, auxquels il tend la main et avec lesquels il souhaite multiplier les contacts, afin de promouvoir la réussite de notre territoire ; l'intérêt étant de parler de plusieurs voies mais concordantes au final.

A l'issue de ce préambule, Monsieur Léon SIEGEL félicite chaleureusement Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER et lui remet la clé des bâtiments de la Ccme.



**Le nouveau Président prend la présidence de la séance et il est procédé au vote des points suivants mis à l'ordre du jour**

### **3. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS**

En vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci.

Le Comité Directeur étant composé de 26 délégués le nombre maximum de Vice-présidents est égal à **sept**.

Sur proposition du Président,

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**  
✓ **de fixer** le nombre de Vice-présidents à 5 (cinq).

### **4. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

Par application de l'article L.2122-7 du CGCT, l'élection des Vice-présidents a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue pour les deux premiers tours, et à la majorité relative dans l'hypothèse d'un troisième tour. Les dispositions de l'article L.2122-7-1 relatives à la parité ne sont pas applicables dans les EPCI.

Le Président constitue le bureau de vote :

- Président : lui-même
- Assesseur : Monsieur François GALLIN
- Secrétaire : Melle Anita CUCUAT

Les fonctions des Vice-présidents sont déterminées de la façon suivante :

1<sup>er</sup> Vice-président : voirie et réseaux – service à la population et délégation de service public

2<sup>e</sup> Vice-président : aménagement du territoire - piscine

3<sup>e</sup> Vice-président : communication – environnement et développement durable

4<sup>e</sup> Vice-président : travaux

5<sup>e</sup> Vice-président : tourisme et animations socioculturelles

Le Président propose les délégués pressentis à chacune de ces fonctions, mais rappelle que le choix reste libre pour chacun.

Le Conseil de Communauté procède à l'élection des Vice-présidents à bulletins secrets :

**1<sup>er</sup> Vice-président proposé par le Président : Monsieur Jean-Marie HAEFFELI**

**Premier tour du scrutin à bulletins secrets :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 26

*Majorité absolue :* 14

**Voix obtenues : Jean-Marie HAEFFELI 26 voix**

**M. Jean-Marie HAEFFELI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été nommé 1<sup>er</sup> Vice-président.**

**2<sup>e</sup> Vice-président proposé par le Président : Monsieur Francis MERTZ**

**Premier tour du scrutin à bulletins secrets :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 23

*Majorité absolue :* 12

**Voix obtenues : Francis MERTZ 23 voix**

**M. Francis MERTZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été nommé 2<sup>e</sup> Vice-président.**

**3<sup>e</sup> Vice-président proposé par le Président : Monsieur Jean-Claude SPIELMANN**

**Premier tour du scrutin à bulletins secrets :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 25

*Majorité absolue :* 13

**Voix obtenues : Jean-Claude SPIELMANN 23 voix**

**Bernard SCHULTZ 1 voix**

**Anne-Lise ULRICH 1 voix**

**M. Jean-Claude SPIELMANN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été nommé 3<sup>e</sup> Vice-président.**

**4<sup>e</sup> Vice-président proposé par le Président : Monsieur Marc GAUTIER**

**Premier tour du scrutin à bulletins secrets :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 24

*Majorité absolue :* 13

**Voix obtenues : Marc GAUTIER 23 voix**

**Catherine GREIGERT 1 voix**

**M. Marc GAUTIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été nommé 4<sup>e</sup> Vice-président.**

**5<sup>e</sup> Vice-président proposé par le Président : Monsieur Jean-Paul SEILLER**

**Premier tour du scrutin à bulletins secrets :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Nombre de bulletins blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 22

*Majorité absolue :* 12

**Voix obtenues : Jean-Paul SEILLER 22 voix**

**M. Jean-Paul SEILLER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été nommé 5<sup>e</sup> Vice-président.**

Chacun des Vice-présidents, à l'issue de son élection, a souhaité remercier l'assemblée pour la confiance exprimée et assurer son dévouement à ce nouveau mandat. Des remerciements ont également été adressés au Président sortant pour la solidité apportée à notre établissement.

## 5. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Aux termes de l'article L. 5211-10, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Le Président propose au Conseil de Communauté de constituer le bureau avec le Président, les Vice-présidents et les Maires des communes.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

✓ **d'approuver** la composition du bureau telle que définie.

✓ **le bureau** est par conséquent constitué de :

- |                                       |                                  |
|---------------------------------------|----------------------------------|
| ○ Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER | : Président                      |
| ○ Monsieur Jean-Marie HAEFFELI        | : 1 <sup>er</sup> Vice-président |
| ○ Monsieur Francis MERTZ              | : 2 <sup>è</sup> Vice-président  |
| ○ Monsieur Jean-Claude SPIELMANN      | : 3 <sup>è</sup> Vice-président  |
| ○ Monsieur Marc GAUTIER               | : 4 <sup>è</sup> Vice-président  |
| ○ Monsieur Jean-Paul SEILLER          | : 5 <sup>è</sup> Vice-président  |
| ○ Monsieur Bernard SCHULTZ            | : Maire d'Artolsheim             |
| ○ Monsieur Georges BLANCKAERT         | : Maire de Bootzheim             |
| ○ Monsieur Alex JEHL                  | : Maire de Heidolsheim           |
| ○ Madame Anne-Lise ULRICH             | : Maire de Hessenheim            |
| ○ Monsieur Remy STOECKLE              | : Maire d'Ohnenheim              |

## 6. CREATION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

**Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

✓ **de procéder** à la création de 13 commissions dont les dénominations sont les suivantes :

- Commission 1 « exécutive »
- Commission 2 « appel d'offres »
- Commission 3 « finances »
- Commission 4 « voirie & réseaux »
- Commission 5 « travaux » : (exécution et suivi des travaux)
- Commission 6 « communication » : a pour vocation de véhiculer l'image de la Ccme par le biais du bulletin intercommunal, du site internet et autres
- Commission 7 « environnement & développement durable » : concerne des problématiques diverses comme les sentiers, l'aménagement de l'Ile du Rhin, les réserves naturelles, ... et englobe le partenariat avec d'autres partenaires.
- Commission 8 « aménagement du territoire » assure le suivi de la zone d'activité, l'aménagement du territoire dans un sens plus large. A ce titre, des propositions seront rapidement mises à l'ordre du jour en matière de pistes cyclables et circulation douce.
- Commission 9 « service à la population » sera amenée à lancer des réflexions concernant le périscolaire, notamment la création d'un nouveau site, la mini-crèche/halte-garderie, les études concernant le 3<sup>è</sup> et le 4<sup>è</sup> âge, les ordures ménagères, le transport à la demande.
- Commission 10 « délégation de service public »
- Commission 11 « piscine »
- Commission 12 « tourisme »
- Commission 13 « animations socioculturelles » par le suivi du RAI ou autres.

## 7. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES DES COMMISSIONS

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,  
✓ de procéder à la désignation des délégués au sein de chaque commission  
(selon le document annexé au présent compte-rendu).

## 8. DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES INSTANCES EXTERIEURES

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,  
✓ de procéder à la désignation des délégués chargés de représenter la Communauté de Communes  
auprès des instances extérieures :

### ADAC

#### Conseil d'administration

Président membre de droit : Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

2 représentants : Jean-Marie HAEFFELI et Jean-Claude SPIELMANN

Assemblée générale : Le maire de chaque commune

### CPIE du Ried et de l'Alsace Centrale

1 représentant : Jean-Claude SPIELMANN

### SMICTOM

Comité directeur : 3 représentants :

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Jean-Marie HAEFFELI et Francis MERTZ

### SDEA

#### Assainissement

Jean GIDEMANN pour Artolsheim

François GALLIN pour Bootzheim

Francis MERTZ pour Elsenheim

Alex JEHL pour Heidolsheim

Yves MUNSCH pour Hessenheim

Jean-Claude SPIELMANN pour Mackenheim

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER et Marc GAUTIER pour Marckolsheim

Jean-Jacques KRACHER pour Ohnenheim

*Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER est nommé Président de la commission géographique-assainissement et proposé en qualité de conseiller territorial auprès du Conseil Territorial Sud.*

#### Eau potable (hors Artolsheim et Hessenheim)

Dominique FAHRNER pour Bootzheim

Francis MERTZ pour Elsenheim

Alex JEHL pour Heidolsheim

Jean-Claude SPIELMANN pour Mackenheim

Jean-Marie HAEFFELI et Philippe PIVARD pour Marckolsheim

Jean-Jacques KRACHER pour Ohnenheim

*Monsieur Jean-Marie HAEFFELI est nommé Président de la commission géographique-eau potable et proposé en qualité de conseiller territorial auprès du Conseil Territorial Sud.*

#### Eau potable des eaux d'Artolsheim et Hessenheim

Bernard SCHULTZ titulaire et Jean GIDEMANN (délégué jusqu'à la dissolution) pour Artolsheim

Anne-Lise ULRICH titulaire et Benoît ECK (délégué jusqu'à la dissolution) pour Hessenheim

*Monsieur Bernard SCHULTZ est proposé en qualité de conseiller territorial auprès du Conseil Territorial Sud pour Artolsheim.*

### **COLLEGE DE MARCKOLSHEIM**

1 titulaire : Jean-Paul SEILLER

1 suppléant : Georges BLANCKAERT

**MAISON DE L'ENFANT** : l'ensemble de la commission « service à la population »

**ECOLE DE MUSIQUE** : l'ensemble de la commission « animations socioculturelles »

### **ASTERIED**

1 représentant : Jean-Marie HAEFFELI

### **TREMPAINS**

2 représentants : Anne-Lise ULRICH et Jean-Paul SEILLER

### **MISSION LOCALE**

1 représentant : Jean-Marie HAEFFELI

### **CONTRAT DE TERRITOIRE**

Les membres du bureau

### **COMITE DIRECTEUR DE LA CCGR**

Le Président : Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

### **SCOT**

#### **Comité syndical**

##### **9 titulaires**

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

Jean-Marie HAEFFELI

Francis MERTZ

Jean-Claude SPIELMANN

Bernard SCHULTZ

Georges BLANCKAERT

Alex JEHL

Anne-Lise ULRICH

Remy STOECKLE

##### **4 suppléants**

André SCHMITT

Richard GUIOT

François GALLIN

Marc GAUTIER

#### **Bureau**

Proposition de 2 membres : Frédéric PFLIEGERSDOERFFER et Jean-Claude SPIELMANN

### **ATILAC**

3 représentants : Jean-Claude SPIELMANN, Francis MERTZ, Jean-Paul SEILLER

**INFOBEST** : Jean-Marie HAEFFELI

### **ASSOCIATION DES COMMUNES CABLEES DU 67 :**

2 représentants : Jean-Claude SPIELMANN et Philippe PIVARD

### **MIELLERIE DU RIED**

Président membre de droit : Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

Bernard SCHULTZ

### **RHIN VIVANT**

Jean-Claude SPIELMANN et Bernard SCHULTZ

**GRAND RIED TOURISTIQUE** : Jean-Paul SEILLER

**RAI** : l'ensemble de la commission « animations socioculturelles »

**RESEAU HAMSTER** : Francis MERTZ

**CNAS** : Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

## 9. INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

- **Vu** la loi n°2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité, dont l'article 99-II alinéa 2 prévoit que les délibérations des établissements publics de coopération intercommunale interviennent dans un délai de 3 mois à compter de la date de publication du décret du 25 Juin 2004 visé ci-dessous ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-12 qui stipule que les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un établissement public de coopération intercommunale pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;
- **Vu** le décret n°2004-615 du 25 Juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des Présidents et Vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L. 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5721-8 du même Code (*Journal Officiel* du 29 Juin 2004) ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article R. 5214-1 fixant pour les Communautés de Communes des taux maximums.

**Considérant** que la Communauté de Communes compte 7 664 habitants au recensement de 1999 et est, de ce fait, située dans la tranche de population 3 500 à 9 999 habitants ;

**Considérant** que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de :

- 41,25 % de l'indice brute 1015 pour le Président – soit un montant maximum de 1 543,27 €
- 16,50 % pour un Vice-président, soit un montant maximum de 617,31 €

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- ✓ **de fixer** les taux et montants des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique comme suit :
  - o Président : 41,25 % de l'indice 1015, soit 1 543,27 €
  - o Vice-présidents : 16,50% de l'indice 1015, soit 617,31 €  
pour chacun des 5 Vice-présidents
- ✓ **de fixer** le paiement des indemnités de fonction mensuellement à compter du 19 avril 2008.
- ✓ **d'inscrire** les crédits nécessaires au versement des indemnités de fonction au budget principal de la Ccme.

## 10. RECONDUCTION DE L'ALLOCATION DES INDEMNITES AU RECEVEUR

- **Vu** l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- **Vu** le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,
- **Vu** la délibération du 17 avril 2001 allouant à Monsieur BEHR, receveur municipal, une indemnité de conseil ;
- **Considérant** le renouvellement du Comité Directeur ;

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- ✓ **de reconduire** pour la durée du présent mandat l'indemnité de conseil allouée au receveur municipal, Monsieur BEHR.

## **11. DIVERS ET COMMUNICATIONS**

### **ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE**

Le Président informe les conseillers que le juge a décidé de surseoir à l'audience sur site prévue le matin même. Celle-ci devait réunir le juge d'expropriation, les représentants de la Ccme, les propriétaires et les avocats respectifs. Le transport sur place doit permettre au juge de procéder à la fixation définitive du prix, ultime étape avant la prise de possession des terrains par la Ccme. L'affaire est reportée à septembre prochain.

L'expropriation n'est toutefois pas remise en question. Monsieur Mertz précise que le projet continue sa progression. Il reste à finaliser le dossier de réalisation qui devrait aboutir lors des prochaines réunions. La seconde phase prévoit d'ici l'automne une fouille préventive d'archéologie. Il rappelle également que les recherches d'éventuels hamsters sur la zone sont en cours de réalisation.

### **LE BUGUE**

Dans son intervention, Monsieur Seiller informe l'assemblée qu'une classe du collège du Bugue séjourne à Marckolsheim du 17 au 27 mai 2008. Les maires sont invités au verre d'accueil le 17 mai à 18 heures.

### **INTERVENTION DU CONSEILLER GENERAL**

Monsieur Gérard SIMLER, Conseiller Général, se veut confiant dans cette phase de renouveau et propose pour se nouveau chapitre de se mettre au travail avec la nouvelle équipe en place.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.